Décision n° 2013-1053
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 septembre 2013
autorisant diverses sociétés à utiliser des fréquences assignées
pour leur réseau radioélectrique indépendant
du service mobile terrestre ou maritime

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 3 septembre 2013 ;

Décide :

Article 1 – Les sociétés citées dans l'annexe jointe sont autorisées à utiliser les fréquences qui y sont mentionnées, pour l'exploitation de leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la présente décision jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 3 – La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place des réseaux concernés, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R.20-44-11 du CPCE.

Article 4 – Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances annuelles, domaniale de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 modifié et son arrêté d'application du 24 octobre 2007 modifié, susvisés.

Article 5 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences ne fait pas l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction. Les titulaires font connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes leur souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui leur seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 6 – Le directeur l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 3 septembre 2013 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2013-1053
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 septembre 2013

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Création
Autorisation jusqu'au 31/12/2018

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201301785	SIVU EAUX REG ST ANTONIN NOBLE	82 ST ANTONIN NOBLE VAL	1 UHF
201301872	DV CONSTRUCTION	45 ORLEANS	3 UHF
201301876	MAIN SECURITE	92 CLAMART	2 UHF
201301877	BOUYGUES BATIMENT IDF	93 MONTREUIL	1 UHF
201301879	LEON GROSSE	91 MASSY	3 UHF
201301891	MORY DUCROS	69 ST PRIEST	1 UHF
201301893	INNOV GPS	59 ESTAIRES	1 UHF
201301894	CHIRAL TECHNOLOGIES EUROPE	67 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	1 UHF
201301897	AUTOMATISME GRUE SECURITE	92 MONTROUGE	1 UHF
201301899	DEMATHIEU ET BARD BAT ILE DE	92 CHATENAY MALABRY	1 UHF
201301900	PARC AMAZONIEN DE GUYANNE	97 REMIRE MONTJOLY	1 VHF
201301903	APAVE NORD OUEST SAS	35 LE RHEU	1 UHF*
201301908	TCS	33 BORDEAUX	1 UHF
201301909	LYCEE POLYVALENT DU VAL D'ARGENS	83 LE MUY	1 UHF
201301910	EFFIA STATIONNEMENT	11 NARBONNE	2 UHF
201301911	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	13 MARTIGUES	4 UHF
201301912	ESAT DE GUIDEL	56 GUIDEL	1 UHF
201301913	THALES COMMUNICATION ET SECURITY	53 LAVAL	2 UHF
201301915	GDF SUEZ THERMIQUE FRANCE	13 FOS SUR MER	2 UHF
201301916	TURKISH AIRLINES	13 MARIGNANE	1 UHF
201301918	GDE GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
201301919	ESPAD	18 MONTLOUIS	1 UHF
201301920	GRAD	77 THENISY	1 UHF
201301926	CHD GEORGES DAUMEZON	45 FLEURY LES AUBRAIS	2 UHF
201301932	BOUYGUES BATIMENT IDF	94 VITRY SUR SEINE	2 UHF
201301934	EURO CARGO RAIL	69 SOLAIZE	1 UHF
201301937	VEUVE CLIQUOT	51 REIMS	1 UHF
201301940	BERNARDY SAS	18 THENIOUX	1 UHF
201301947	COMMUNE D EVIAN LES BAINS	74 EVIAN LES BAINS	2 UHF
201301949	FONDATION DE ROTHSCHILD	75 PARIS	1 UHF
201301955	WAGRAM TERMINAL SAS	67 REICHSTETT	14 UHF
201301958	TECHNY FLUID	93 ST OUEN	1 UHF*
201301959	COMMUNE DE QUISSAC	30 QUISSAC	1 VHF
201301960	PWRT	95 CERGY	2 UHF*
201301961	SCEA LE PAC	17 ST DENIS DU PIN	1 VHF
201301976	DV CONSTRUCTION	45 TRAINOU	4 UHF
201302073	COMMUNE DE SAINT LOUIS	97 ST LOUIS	1 VHF
201302074	MEDIACO AQUITAINE	33 BORDEAUX	1 UHF*
201302075	SERMONT	05 RISOUL	2 UHF
201302076	SOC DE MATERIAUX AGGLOMERES	38 VOREPPE	1 UHF*

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201302077	MONSIEUR JEAN DELHAYE	13 MARSEILLE	2 UHF
201302078	AYDAL PROPERTY MANAGEMENT	13 MARSEILLE	2 UHF
201302080	COMMUNE DE LIBOURNE	33 LIBOURNE	1 UHF*
201302081	MUSCINESI BOUTEILLE RECYCLAGE	13 VITROLLES	1 UHF
201302082	ORIL INDUSTRIE	76 BOLBEC	4 UHF
201302083	SEM DU MONT CENIS	73 TERMIGNON	1 UHF
201302086	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	1 UHF
201302087	ACADEMIC GOLF ROQUEBRUNE	83 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	1 UHF
201302088	ESPAD	89 FONTENAILLES	1 UHF
201302089	DIR PROJET REALISATION COSEA	37 MONTBAZON	1 UHF
201302090	REFLEX	92 MONTROUGE	2 UHF*
201302091	ETABLISSEMENTS MAURICE MARTEL	51 CORROBERT	1 UHF
201302092	ILIAD	75 PARIS	1 UHF*
201302093	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 LE PERREUX SUR MARNE	2 UHF
201302095	AMISS SECURITE PRIVEE	56 RIANTEC	1 UHF*
201302096	REGIE DES SAISIES ESPACE CRISTAL	73 HAUTELUCE	1 UHF
201302097	GREENGT TECHNOLOGIES	83 SIGNES	2 VHF
201302099	CCI PORT DE CANNES	06 CANNES	4 VHF
201302100	CHAMPAGNE AUDIOVISUEL	51 CORMONTREUIL	1 UHF*
201302103	PITANCE	69 LYON	1 UHF
201302104	SCEA VERRIERES	18 LISSAY LOCHY	1 UHF
201302105	SERIS SECURITY GR SECURIFRANCE	45 SEMOY	1 UHF
201302106	VALDOM SECURITE	97 LAMENTIN	1 UHF*
201302107	ECOMOTION FRANCE	76 LE HAVRE	1 UHF
201302108	LAINE DELAU	75 PARIS	1 UHF
201302109	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	92 ASNIERES SUR SEINE	2 UHF
201302110	ECOMAT	35 RENNES	2 UHF
201302111	ECOMAT	56 CAUDAN	1 UHF
201302112	ECOMAT	29 BREST	1 UHF
201302113	ECOMAT	49 ANGERS	2 UHF
201302114	ADS LES ARCS	73 BOURG ST MAURICE	1 UHF*
201302115	DREUX AGGLOMERATION	28 DREUX	1 UHF
201302116	JEAN FLOC'H SURGELATION	56 GUENIN	1 UHF
201302117	BASF AGRI PRODUCTION SAS	76 ST AUBIN LES ELBEUF	2 UHF
201302118	SERIS SECURITY	74 ANNECY	1 UHF
201302119	ARCOSUR	13 MARSEILLE	1 UHF
201302120	SERIS SECURITY	26 VALENCE	1 UHF
201302121	SERIS SECURITY	38 GRENOBLE	1 UHF
201302122	COMMUNE DE LEMPDES	63 LEMPDES	1 UHF
201302123	FACEO SECURITE PREVENTION SA	41 VENDOME	2 UHF
201302124	LABORATOIRES ANIOS	59 SAINGHIN EN MELANTOIS	1 UHF
201302125	CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	31 TOULOUSE	1 UHF
201302126	SOVEMAT CARRIERES DE L OISANS	38 AURIS	1 UHF
201302129	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	93 NOISY LE SEC	1 UHF
201302132	SARL TALCO LANGUEDOC	30 MANDUEL	1 VHF
201302133	SARL TALCO LANGUEDOC	34 SETE	1 VHF
201302134	SARL TALCO LANGUEDOC	30 MANDUEL	4 VHF
201302135	ACCA DE SEVIGNACQ MEYRACQ	64 SEVIGNACQ MEYRACQ	1 VHF
201302136	SARL TALCO LANGUEDOC	30 JONQUIERES ST VINCENT	4 VHF
201302138	SYRADE	64 EAUX BONNES	8 VHF

* : les fréquences marquées d’un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d’un site dont l’emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201302139	SOCIETE MEDITERRANEENNE NETTOIEMENT	34 BEZIERS	1 UHF
201302140	DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES	73 CHAMBERY	6 UHF
201302142	FACEO SECURITE PREVENTION SA	31 TOULOUSE	2 UHF
201302143	SATEM SEREM	74 THOLLON LES MEMISES	1 UHF
201302144	COMMUNE DE SAINT DE BRAYE	45 ST JEAN DE BRAYE	2 UHF
201302145	FERRERO FRANCE	57 WOIPPY	2 UHF
201302146	EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS	75 PARIS	1 UHF
201302147	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE	31 TOULOUSE	2 UHF
201302148	COMMUNE DE TIGNES	73 TIGNES	5 UHF
201302149	HOPITAL AMBROISE PARE	13 MARSEILLE	4 UHF
201302150	HARSCO METALS SUD	13 FOS SUR MER	4 UHF
201302151	CUSSENOT JEAN CHRISTOPHE	38 ST MARTIN LE VINOUX	1 UHF
201302153	SECURITAS FRANCE SARL	91 COURCOURONNES	1 UHF*
201302154	STERIA	92 MEUDON LA FORET	2 UHF
201302155	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	93 NOISY LE SEC	1 UHF
201302157	SA D ECONOMIE MIXTE DES SABLES	85 LES SABLES D OLONNE	1 VHF
201302158	LA POSTE	77 LOGNES	1 UHF
201302161	EIFFAGE CONSTRUCTION YVELINES	78 MANTES LA JOLIE	1 UHF
201302162	OFFICE NATIONALE DES FORETS	73 ST JULIEN MONT DENIS	1 VHF
201302163	EIFFAGE CONSTRUCTION VAL SEINE	93 LE BOURGET	2 UHF
201302164	GRTGAZ	88 MORELMAISON	2 UHF
201302165	SOC NATIONALE SAUVETAGE EN MER	14 CAEN	1 UHF*
201302166	BOUYGUES BATIMENT IDF	92 BOULOGNE BILLANCOURT	2 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps